

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Le vingt-et-un février deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ASSELINE, Maire de REVILLE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Yves ASSELINE, Mme. Magali MOCQUET, Mme Aurélie SYDONIE, M. Olivier BECKMANN, Mme Danielle SURDIVE, Mme Madeleine BURNEL, Mme Jacqueline LEMYRE, M. Jean-Yves GIBON, M. Christophe COLIN DE VERDIERE, Mme Françoise BRAZIER, M. André PILARD, Mme Gisèle LEMESLE, M. Philippe LEMONNIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absent non excusé : M. Denis QUILBE. Mme Virginie RUEL

Secrétaire de séance : Mme Magali MOCQUET

Ordre du jour :

Commune

1. Approbation du procès-verbal
2. Veilles foncières
3. Projet rénovation salle Guillaume Fouace
4. Rémunération agents recenseurs

Camping

- 6 Vente mobil-home
- 8 Informations et questions diverses

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- 5 Ouverture de crédits en investissement sur le budget de la Commune
- 7 Camping : nouveaux tarifs de location de mobil home

1-Approbation procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal du 24 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

2- Veilles foncières

Pas de veilles foncières

3- Projet de rénovation énergétique de la salle Guillaume Fouace

Une étude de faisabilité a été commandée auprès du Cabinet d'architectes Royer pour étudier la possibilité technique de rénovation de la salle municipale et à quel prix. Début février, les architectes ont présenté les résultats de cette étude et la commission travaux s'est réunie le mercredi 16 février pour échanger sur les propositions des architectes et les options retenues.

Mme Sydonie rappelle que la salle présente des problèmes (infiltrations d'eau, problème de chauffage, locaux vieillots et énergivores, pas aux normes d'accessibilité...) et qu'il est nécessaire de faire des travaux de rénovation énergétique afin de diminuer la consommation énergétique et améliorer le confort des utilisateurs de cette salle.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Elle présente aux conseillers les plans des architectes, les principaux changements proposés et les options retenues par la commission :

- Gros œuvre : Désamiantage de la toiture, toiture mono-pente du local stockage, pose de bac acier et charpente apparente métallique dans la salle, changement des huisseries, isolation, chauffage par le sol avec pompe à chaleur
- Création d'un SAS plus large pour intégrer un espace vestiaire,
- Agrandissement de la cuisine avec la mise en place d'une marche en avant,
- Déplacement du bar, mise en accessibilité PMR des toilettes,
- Création d'un SAS pour accéder à l'espace de stockage (obligatoire),
- Ventilation double flux pour une salle de 150 personnes,
- Ouverture sur la cour intérieure et aménagement de cet espace extérieur.

L'étude économique pour ce projet est estimée à 655 967.10 € H.T. par le cabinet et le montant des subventions à percevoir serait de 401 103 € si tous les critères d'éligibilité sont réunis.

Après une discussion sur les différentes propositions, M. le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de poursuivre le projet de rénovation de cette salle.

A 12 voix pour et une contre (Mme LEMESLE trouve le budget trop important pour la rénovation de cette salle. Mme Lemesle propose d'une part de rénover la salle existante pour la mettre aux normes et ce à moindre coût et d'autre part d'en construire une nouvelle plus attrayante. Beaucoup de conseillers pensent que cet équipement communal ne correspond pas à un réel besoin ou demande. De plus, l'entretien de deux salles ne serait pas raisonnable en termes de coût financier).

Le Conseil municipal accepte de lancer le projet de rénovation énergétique de la salle Guillaume Fouace en intégrant un aménagement extérieur pour améliorer l'aspect.

4-Rémunération des agents recenseurs

Lors de la réunion du 18 octobre 2021, le Conseil municipal a décidé de rémunérer les agents recenseurs selon les critères ci-dessous :

- 0.60 € chaque feuille de logement,
- 1,20 € chaque bulletin individuel,
- 8 heures de formation et 4 heures de repérage des logements avec un forfait transport de 200 €.

Toutefois, le repérage de tous les logements et le travail de préparation n'a pas été pris en compte dans le calcul de la rémunération et les agents recenseurs ont passé plus de temps que prévu à effectuer ce travail. Aussi, M. le Maire propose d'ajouter 8 heures de travail pour intégrer ce travail supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'ajouter 8 heures de travail aux agents recenseurs.

5 -Ouverture d'une ligne de crédits en investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De plus, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. En conséquence, M. le Maire demande aux conseillers l'ouverture de lignes de crédits pour liquider les dépenses suivantes :

- OP 21 D-2315 Travaux de voirie et réseaux pour un montant de 23 350 €,

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

- OP 21-D-2182- Complément achat remorque de 2 000 €.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'ouverture de lignes de crédits pour le paiement de factures d'investissement.

CAMPING

6-Vente mobil home

Madame Mocquet, adjointe déléguée au camping propose de vendre un mobil home de marque IRM de 2015 à M. GOULLAS demeurant au 18 rue du Commerce à Cabourg pour la somme de 10 000 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition de vente.

7-Nouveaux tarifs location mobil home

Mme Mocquet indique qu'il avait été décidé lors de la commission camping du 30 septembre 2021 de fixer le prix de location du mobil home « grand confort » à 980 € en haute saison et 750 € en basse saison la semaine. Etant donné la difficulté de location de ce nouveau mobil home, elle propose pour attirer la clientèle de lancer une promotion pour la saison 2022 en appliquant environ 30 % sur les tarifs 2022. Elle devrait permettre de faire connaître cette nouvelle offre locative, en proposant aussi la possibilité de le réserver en basse saison le week-end.

- Haute saison : 750 € / la semaine,
- Basse saison : 520 € / la semaine et 300 € / le week-end.

A l'unanimité le Conseil municipal décide d'appliquer ces nouveaux prix de location.

8. Questions diverses

- Chantier fibre : la commercialisation a commencé sur Réville, il reste quelques quartiers à raccorder. Manche numérique propose d'organiser une réunion pour informer les habitants sur les différentes offres.
- Travaux rue de la Gare : problèmes d'allumage des réverbères. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose de revoir les horaires d'éclairage de tous les réverbères de la Commune
- Demande de déviation des camions de la RD 328 : Suite à un RDV avec l'agence technique départementale de Valognes, il a été décidé de dévier tous les camions vers Anneville en Saire dès que les travaux d'aménagement du carrefour d'Anneville seront terminés.
- Travaux de voirie : le busage chemin du Houet et à Malot est fait - Chasse du Mouchet, une grille a été posée pour l'évacuation des eaux - Rue de Crasville : les travaux devant l'entreprise Meury et M. Vitoux ont été réalisés.
- Bibliothèque : Les bénévoles ont procédé à des travaux de peinture des murs et des étagères pour améliorer les lieux. M. Le Maire remercie tous les bénévoles de leur participation.

Prochain conseil municipal :

Lundi 21 mars à 18h00 en présence de M. Le Serre

Fin de la séance à 22h30

La secrétaire de séance : Magali MOCQUET